

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023

06/07/2023 - 41

Date de la convocation : 30 juin 2023. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 53. Pouvoirs : 16

Le jeudi 6 juillet 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M., M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GEORGES, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, Jean-Luc HALLE, M. Thierry GOEMINNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

## EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christophe CHARLES (pouvoir à M. Laurent KUMOREK), M. Claude HEGO (pouvoir à M. Eric CARNEL), Mme Marylise FENAIN (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Estelle MOUY (pouvoir à M. Jean-Michel SZATNY), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), M. Hocine MAZY (pouvoir à Mme Jamila MEKKI), M. Jean-Michel LEROY (pouvoir à M. Yvon SIPIETER), Mme Nathalie APERS (pouvoir à M. Michaël DOZIERE), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Eric SILVAIN (pouvoir à M. Raphaël AIX), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI) M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Auriane AIT LASRI), M. Jean-Paul FONTAINE (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), M. Didier CARREZ, (pouvoir à M. Dimitri WIDIEZ), M. François GUIFFARD (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ).

## EXCUSÉS :

Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, Mme Nicole MARFIL, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Jacques PEYRAUD

## ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alain BOULANGER.

## ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information.

## **18 – Questions diverses**

**18.3 – Délégations au Président pour l'attribution et la signature des marchés suivants :« DA-22BG040, DA-22BG059, DA-22BG061, DA-22EP065, DA-22BG074, DA-22BG081, DA-23EP004, DA-23DC006, DA-23BG009, DA-23BG012, DA-23BG020, DA-23BG017, DA-23BG018 »**

Des consultations ont été lancées ou doivent être lancées pour des marchés urgents pour lesquelles l'attribution des marchés et/ou l'autorisation de signature relèvent de la compétence du conseil et du bureau en raison de leurs montants.

En l'absence de réunion de bureau communautaire avant le 21 septembre 2023, il est proposé que soit accordée au Président la possibilité d'attribuer et/ou de souscrire les marchés listés ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales.

Les marchés concernés sont les suivants :

Récapitulatif des marchés		Mini/maxi € HT / Durée/Délai
<b>DA- 22BG040</b>	Accord-cadre à bons de commande pour des travaux de pose ou réparation des clôtures, portails, barrières, portiques sur les différents sites de DOUAISIS AGGLO	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec un montant minimum annuel : 5 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT. La durée de l'accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans
<b>DA-23BG012</b>	Accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des équipements électriques communautaires	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec montant minimum et avec un montant maximum annuel définis ci-dessous. La durée de chaque accord cadre sera conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois, soit 4 ans
	Lot n°1 : Maintenance de l'éclairage public et feux tricolores sur les ZI et voiries communautaires	Montant minimum 2 000 € HT/an et maximum 200 000 € HT/an
	Lot n°2 : Maintenance des installations électriques dans les bâtiments de DOUAISIS AGGLO	Montant minimum 2 000 € HT/an et maximum 100 000 € HT/an
	Lot n°3 : Maintenance des bornes de recharges électriques de DOUAISIS AGGLO	Montant minimum 2 000 € HT/an et maximum 15 000 € HT/an
<b>DA-22BG059</b>	<b>Groupement de communes -</b> Accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation horizontale et verticale, et les dispositifs de sécurité	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec ou sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel propre à chaque commune adhérente. L'estimation de DA est de : montant minimum 30 000 € HT/an et maximum 200 000 € HT/an <i>L'estimation pour l'ensemble des communes adhérentes par année est de montant minimum 48 500 € HT et d'un montant maximum 509 500 € HT/an.</i> La durée de chaque accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans
<b>DA-22BG061</b>	Accord-cadre à bons de commande pour des prestations de repérage et analyse d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) avant travaux de voirie et réseaux divers	Ces prestations seront traitées à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT. La durée de l'accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans

<b>DA-22EP065</b>	Accord-cadre multi-attributaire à bons de commande pour des gros travaux de renouvellement en Eau Potable	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec montant minimum de 600 000 € HT et un montant maximum de 2 400 000 € HT pour la durée de l'accord cadre, soit sur 3 ans et un montant minimum de 200 000 € HT et un montant maximum de 800 000 € HT pour une année supplémentaire en cas de reconduction. La durée de l'accord cadre sera conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois 1 an.
<b>DA-22BG074</b>	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et l'organisation de cocktails, repas, repas de travail et séminaires de DOUASIS AGGLO	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec un montant minimum annuel de 10 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 90 000 € HT. La durée de l'accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an, renouvelable 2 fois, soit 3 ans
<b>DA-22BG081</b>	Accord cadre à bons de commande pour des travaux neufs et entretien de voiries communautaires et ZAC de DOUASIS AGGLO	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec un montant minimum annuel de 250 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 5 000 000 € HT. La durée de l'accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans
<b>DA-23EP004</b>	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation de diagnostics et travaux de régénérations des forages d'eau potable de DOUASIS AGGLO	Ces prestations seront traitées à bons de commande sans montant minimal et avec un montant maximal de 376 000 €HT pour la durée du marché. Il sera conclu pour une durée de 48 mois consécutifs à compter de sa notification au Titulaire.
<b>DA-23DC006</b>	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et distribution de bacs de collecte sélective dans le cadre des extensions des consignes de tri	Sans minimum et un montant maximum : 1 200 000 € HT/an La durée de l'accord cadre sera conclu pour une durée d'1 an, non renouvelable.

<b>DA-23BG009</b>	<b>AOO - Construction d'un Parking Silo à EuraDouai (5 lots)</b>	Le délai global d'exécution, lots 01 à 12 confondus, est fixé à 13 mois et 2 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux. Le lot 13 « Espaces verts » fait quant à lui l'objet d'un délai d'exécution indépendant du délai global, il est fixé à 2 mois.
	Lot n°1 : Terrassements - Voiries & réseaux divers	
	Lot n°2 : Fondations profondes - Gros-œuvre - Charpente métallique <u>PSE</u> « Traitement anticorrosion (peinture) de la charpente par métallisation au lieu de la galvanisation ».	
	Lot n°3 : Etanchéité	
	Lot n°4 : Façades métalliques	
	Lot n°5 : Electricité Courants Forts (CFO) – Courants Faibles (CFA)	
<b>DA-23BG020</b>	<b>MAPA - Construction d'un Parking Silo à EuraDouai (8 lots)</b>	Le délai global d'exécution, lots 01 à 12 confondus, est fixé à 13 mois et 2 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux. Le lot 13 « Espaces verts » fait quant à lui l'objet d'un délai d'exécution indépendant du délai global, il est fixé à 2 mois.
	Lot n°6 : Serrurerie et menuiserie métallique	
	Lot n°7 : Panneaux photovoltaïques	
	Lot n°8 : VMC / Plomberie	
	Lot n°9 : Aménagement Locaux / Menuiserie bois	

	Lot n°10 : Peinture et résine	
	Lot n°11 : Ascenseur	
	Lot n°12 : Signalétique	
	Lot n°13 : Espaces verts	
<b>DA-23BG017</b>	Relance du lot n°15 « Equipements spécifiques sportif » DA-22BG027 – pour la construction d'une patinoire à Sin le Noble suivant liquidation judiciaire du Titulaire RAITA SPORT OY	
<b>DA-23BG018</b>	<b>Groupement de communes -</b> Accord-cadre mono-attributaire de services pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide	Ces prestations seront traitées à bons de commande avec ou sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel propre à chaque commune adhérente. Le montant minimum de commande est de 256.600,00 € HT. Le montant de commande du marché initial et de chaque reconduction est limité à 823.750,00 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 31/08/2024. L'accord cadre est renouvelable pour une durée d'1 an, au maximum 2 fois, soit 3 ans

Compte tenu des montants estimatifs, la procédure de mise en concurrence suivie pour ces procédures est la suivante :

- Appel d'offres ouvert, articles R2124-1-1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique « DA-22BG057, DA-22BG059, DA-22BG061, DA-22BG074, DA-22BG081, DA-23DC006, DA-23BG009 et DA-23BG018 » ;
- Procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique « DA-22BG040, DA-22EP065, DA-23EP004, DA-23BG020 et DA-23BG017 » ;

Les dépenses correspondantes sont prévues aux articles :

- Marchés n° DA-22BG040 à l'article n°2128 du budget général et des budgets annexes développement économique et Assainissement ;

- Marché n°DA-23BG012 :
  - Lot n°1 aux articles n°2315, 2151 et 61523 du budget général et du budget annexe Loisiparc ;
  - Lot n°2 aux articles n°615221, 61521, 2138 et 2148 du budget général et budgets annexes Equipement Culturel, développement économique et Loisiparc ;
  - Lot n°3 à l'article 2188 du budget général ;
  
- Marché n° DA-22BG059 aux articles n°2315, 2151, 6050 et 61521 du budget général et du budget annexe Loisiparc ;
- Marché n° DA-22BG061 à l'article n°2315 du budget général ;
- Marché n° DA-22EP065 à l'article n°2315 du budget annexe eau potable ;
- Marché n° DA-22BG074 aux articles n°6232 ou 6257 du budget général ;
- Marché n° DA-22BG081 aux articles n°2151 ou 2315 du budget général ;
- Marché n° DA-23EP004 à l'article n°2031 du budget annexe eau potable ;
- Marché n° DA-23DC006 à l'article n°2188 du budget annexe déchet ;
- Marché n° DA-23BG009 à l'article n°2313 du budget général ;
- Marché n° DA-23BG020 à l'article n°2313 du budget général ;
- Marché n° DA-23BG017 à l'article n°2313 du budget général ;

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- D'adopter les propositions de délégations d'attributions présentées ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT ?
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision,
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions et avances potentielles à leur taux maximal pour les marchés suivants :
  - DA-23EP004 : Agence de l'eau
  - DA-23BG009 et DA-23BG020 : Etat, Département
  - DA-23BG017 : Etat, Région, Département, ANS.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ pour la délégation portant sur les marchés suivants : DA-22BG040, DA-22BG059, DA-22BG061, DA-22EP065, DA-22BG074, DA-22BG081, DA-23EP004, DA-23DC006, DA-23BG009, DA-23BG012, DA-23BG020, DA-23BG018**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions : Mme Stéphanie STIERNON et M. Jean-Christophe LECLERCQ) pour le marché suivant : DA-23BG017**

*Le Président de DOUAISSIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.*

Publié le 26/07/2023  
Réceptionné en sous-préfecture le 26/07/2023

*Identifiant de télétransmission*  
059-200044618-20230706-06-07-2023-41-DE

**LE PRESIDENT,**



**Christian POIRET**

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Jacques PEYRAUD**